

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 7-8: Machines textiles

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Quatre mois se sont écoulés depuis l'extension de la libération française des importations et l'institution de la taxe spéciale temporaire de compensation. S'il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur l'effet de ces décisions, il est néanmoins possible de tirer dès maintenant certains enseignements de l'évolution récente du commerce extérieur français.

Une première constatation peut être faite : ces mesures ne se sont traduites, ni par un gonflement du volume global des importations françaises en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique, ni par un accroissement des sorties de devises du Fonds de stabilisation des changes.

Et pourtant, que n'a-t-on pas dit de la témérité du gouvernement Laniel qui exposait l'industrie française, sans défense, à une concurrence étrangère effrénée ? Les événements, en contredisant ces prévisions pessimistes, attestent la vigueur de la production française et montrent l'inanité de cette sorte de complexe d'infériorité dont souffrent certains de ses responsables.

Nous avons d'ailleurs d'autres raisons de ne pas considérer comme audacieuses les mesures de libération décrétées au mois d'avril. D'une part, si l'on prend 1953 comme année de référence, et non plus 1948, le pourcentage de libération se trouve ramené de 52 à 30-35 %, alors que la moyenne de tous les pays membres de l'O. E. C. E. s'établit à plus de 75 %. D'autre part, la suppression du contingentement est assortie, une fois sur trois, d'une taxe compensatoire qui en annule partiellement ou totalement l'effet. Considérés de ce double point de vue, les résultats auxquels nous venons de faire allusion permettent de conclure à la possibilité, à la fois de libérer davantage et de renoncer à la perception de la taxe.

Pourquoi ne doit-on pas laisser subsister plus longtemps cette taxe ? D'abord parce qu'elle a été instituée à titre temporaire, ensuite parce qu'elle contredit les engagements internationaux, enfin parce qu'elle repose sur un malentendu.

La taxe compensatoire, est-il dit dans l'exposé des motifs du décret du 17 avril 1954, « est calculée de manière à atténuer le choc que pourraient créer les disparités entre les prix français et les prix étrangers ». Or, il est possible d'affirmer que dans la très grande majorité des cas une telle disparité n'existe pas sur le marché français.

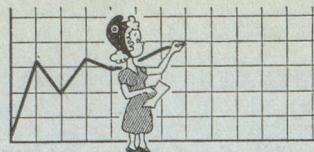
Admettons, en effet, que sur les marchés extérieurs les produits français soient vendus en moyenne 25 % plus cher que les produits d'autre provenance — ce qui, on en conviendra, peut être considéré comme un maximum, ainsi qu'en fait foi la progression continue des exportations — ils rencontrent en France ces mêmes produits dans de tout autres conditions, protégés qu'ils sont par les droits de douane, dont l'incidence moyenne peut être évaluée à 20 % environ de la valeur des marchandises importées, et par les taxes sur le chiffre d'affaires qui s'imputent sur les droits de douane et les majorent de 22 %. La protection moyenne est donc au total de 24-25 % et équivaut à la disparité existante, sur les marchés tiers, entre les prix français et les prix étrangers. Dans certains cas, certes, les disparités de prix sont plus accusées encore, mais le tarif douanier a été mûrement étudié en vue d'assurer toujours une protection efficace, et les droits ne sont pas rares, qui s'élèvent à 30, 35 % ou même davantage.

Si l'on considère le cas particulier des importations françaises de produits suisses, ces constatations apparaissent plus frappantes encore. D'une part, les produits libérés ne représentent que 20 % environ des importations de 1948, 12 % de celles de 1951 et 10 % de celles de 1953. D'autre part, la taxe spéciale temporaire de compensation constitue pour bien des produits un obstacle impossible à surmonter et fait de la libération une véritable prohibition.

Nous avons procédé récemment à une enquête auprès des importateurs de produits suisses soumis à la taxe compensatoire. Les deux tiers des personnes et entreprises questionnées se sont déclarées hostiles à la libération assortie d'une taxe, cette mesure entraînant non pas un élargissement mais une diminution de leurs possibilités de vente, non pas un assouplissement mais une aggravation de leurs difficultés. D'après leurs déclarations, dans 90 % des cas, les prix des produits français étaient, avant la perception de la taxe, inférieurs à ceux des produits suisses importés.

Les voix autorisées n'ont d'ailleurs pas manqué ces derniers temps, qui se sont élevées en faveur d'une libération authentique des importations. Dans le rapport de la Banque de France pour l'exercice 1953, M. Baumgartner insiste sur la nécessité pour la France de poursuivre l'effort de libération de ses échanges, à la fois pour stimuler l'essor de son économie et pour suivre les progrès qui s'accompagnent dans la plupart des pays voisins vers la convertibilité. De son côté, M. Villiers, Président du Conseil national du patronat français, relève, dans l'éditorial du bulletin de juillet de ce groupement, l'importance que revêt pour l'économie française la libération de ses importations.

La situation de la France s'est d'ailleurs notablement améliorée ces derniers temps en matière de commerce et de finances extérieures. Le moment est venu, sans prendre prétexte d'un hypothétique retour à la convertibilité pour négliger les mesures d'ordre commercial qui s'imposent dans l'immédiat, de préparer au contraire ce retour en poursuivant son effort de libération et en renonçant à la taxe spéciale temporaire de compensation. En suivant une telle politique de courage et de réalisme, M. Mendès-France répondra pleinement à la confiance avec laquelle l'étranger suit son effort de redressement de l'économie française.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT Le « cessez-le-feu en » Indochine a été accueilli avec **DU MOIS** soulagement. Il a mis fin à une guerre qui avait duré huit ans et coûté au pays 2.800 milliards de francs valeur 1954. Les conséquences économiques de l'armistice seront d'une grande portée bien que leurs prolongements lointains soient pour le moment difficilement perceptibles. D'une part, on escompte un allègement des charges militaires dans un avenir plus ou moins proche. Mais, d'autre part, le retrait partiel de la France de l'Indochine risque de mettre en danger les positions économiques qu'elle détenait en Extrême-Orient, en entraînant notamment une diminution des exportations françaises vers l'Indochine et la perte d'une partie des capitaux investis dans ce pays. Enfin, dans le domaine monétaire, le Laos, le Cambodge et le Viet-Nam, ayant conquis leur indépendance, pourraient être tentés de se détacher de la zone franc.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE Pouvoirs spéciaux pour le Gouvernement. — C'est à l'aide des pouvoirs spéciaux d'une ampleur exceptionnelle que M. Mendès-France entreprend la réalisation de son programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social. Si les objectifs à long terme de sa politique économique ont été nettement définis par le gouvernement, celui-ci a laissé volontairement subsister une certaine incertitude quant aux mesures immédiates qu'il se propose de prendre, en particulier dans le domaine financier et monétaire.

OR ET DEVISES Les cours en hausse. — Cette incertitude n'a pas manqué d'influer sur la tenue du marché de l'or et des devises où, malgré les déments infligés par le gouvernement aux bruits d'une éventuelle modification du taux de change français, une agitation subite succédait à une longue période de stabilité. Toutefois, les plus-values réalisées par l'or ainsi que par les devises sur le marché parallèle, se contiennent dans des limites assez étroites.

U. E. P. Situation de la France. — En application d'arrangements bilatéraux conclus avec les pays créanciers à l'occasion du renouvellement de l'Union européenne de paiements (U.E.P.), la France a versé, en juillet, un montant de 58 millions de dollars, prélevé sur les avoirs du Fonds de stabilisation. En revanche, la France disposera désormais de nouvelles facilités de crédit représentant 79,3 millions de dollars. Au reste, la position de la France à l'U. E. P. s'est beaucoup améliorée. En juillet dernier, le compte mensuel de la France s'est soldé, pour la première fois depuis juin 1952, par un léger excédent, en laissant un solde positif de 40.000 dollars, contre un déficit de 6,2 millions de dollars en juin.

CONTROLE DES CHANGES Assouplissement du régime des changes. — Grâce à cette amélioration, l'Office des changes a pu prendre diverses mesures, conçues dans un esprit libéral. Ainsi, la tolérance de sortie des pièces de monnaies et billets français a été portée de 10.000 à 20.000 francs (cf. p. 185 de ce numéro).

DETTE EXTÉRIEURE Remboursement de crédits étrangers. — A la date du 1^{er} juillet, la France a versé, en règlement des échéances de la Dette publique extérieure, 67 millions de dollars aux

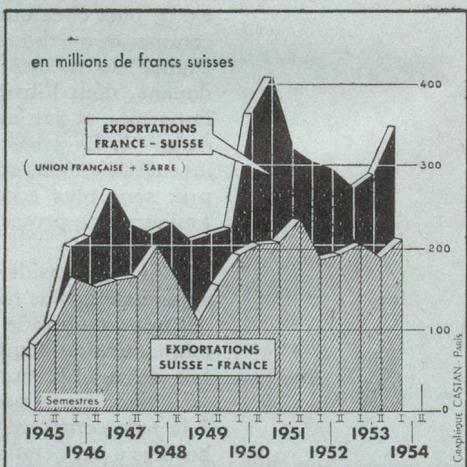
États-Unis et 3 millions de dollars au Canada. Elle a remboursé, en outre, à l'Export-Import Bank 17 millions de dollars, représentant le solde du crédit ouvert par celle-ci pour la mobilisation de contrats « off-shore ». D'autre part, la Banque de France a procédé, pour le compte de la S. N. C. F., au remboursement anticipé du crédit de 250 millions de francs suisses qui avait été accordé à cette dernière par un groupe de banques suisses à la fin de 1949 et venait à échéance le 27 décembre prochain. De même, elle a remboursé par anticipation, pour le compte des P. T. T., le solde, soit 12,5 millions de francs suisses, du crédit ouvert en décembre 1950 à cette Administration par un groupe de banques suisses.

Situation agricole satisfaisante. — Les pluies survenues en juin, succédant à une longue période de froid et de sécheresse, ont été favorables aux cultures de céréales. En ce qui concerne le blé, les évaluations des services agricoles atteignent 89 millions de quintaux, ce qui correspond à une récolte égale à celle de 1953. Les données concernant les autres cultures sont en général également favorables. L'état du bétail est satisfaisant et la production laitière marque une augmentation de 5 à 10%.

Le prix du blé pour la nouvelle récolte a été ramené de 3.600 à 3.400 francs par quintal. Il reste encore sensiblement supérieur au prix sur le marché mondial (2.000 fr. environ) de sorte que l'exportation du surplus disponible, évalué à 12 millions de quintaux, ne pourra être réalisée que grâce aux subventions, financées en partie par les producteurs et en partie par l'État.

AGRICULTURE

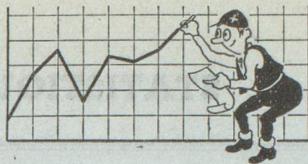
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	12 août 2.760	15 juil. 2.720	12 août 3.740
Cours fr. s. marché parallèle.	12 août 88	15 juil. 85,25	12 août 93,75
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100).	6 août 248	9 juil. 226	7 août 177
Ind. prod. ind. (1938 = 100).	juin 159	mai 158	juin 144
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	juin 183	mai 183	juin 176
Ind. prix de gros (1949 = 100).	juillet 134,3	juin 134,8	juillet 137,3
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	juillet 141,9	juin 143,8	juillet 143,7
Transports commerc. (mio. t.).	mai 13,0	avril 10,8	mai 12,7
Voyageurs (millions)	juin 43,0	mai 43,6	juin 44,9
Ind. vol. import. (1938 = 100).	juin 138	mai 142	juin 140
Ind. vol. export. (1938 = 100).	juin 220	mai 203	juin 194

EN QUELQUES LIGNES



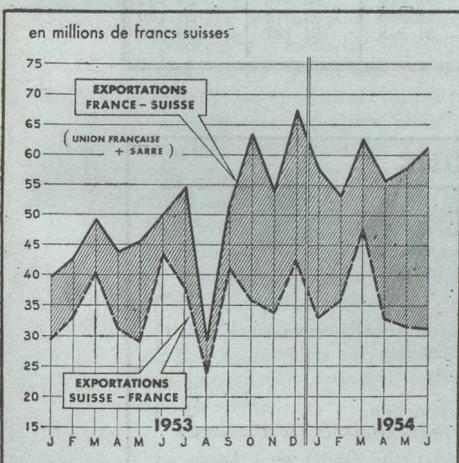
SUISSE

LE FAIT DU MOIS **Droits d'entrée sur les montres aux U.S.A.** — Le Président Eisenhower a accepté, le 28 juillet 1954, la proposition de la Commission américaine des tarifs qui a pour effet d'augmenter de 50 % les droits d'entrée aux États-Unis sur les montres. Cette mesure qui touche l'une de nos plus importantes industries d'exportation a causé, en Suisse, une vive émotion et a suscité des réactions très nettes.

Cette augmentation des droits d'entrée américains aura pour effet d'élever la charge douanière de 36 à 53 % de la valeur des montres suisses, ce qui correspond à un renchérissement de 17 à 18 %.

Le Conseil fédéral a fait parvenir à Washington une note exprimant ses regrets et la vive inquiétude que lui inspire la décision du Président Eisenhower. L'accord commercial existant entre la Suisse et les États-Unis a contribué, pendant près de vingt ans, au développement fructueux des échanges entre les deux pays. Cet accord se trouve aujourd'hui dépourvu d'une partie essentielle de sa substance, et les rapports commerciaux entre les deux pays risquent d'être complètement bouleversés.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



U. E. P.

Pour le mois de juin, le solde actif de la Suisse à l'U. E. P. s'est élevé à 49,5 millions auxquels se sont ajoutés 10,7 millions de francs à titre d'intérêts pour le premier semestre 1954. L'excédent cumulatif total a atteint 1.367,5 millions, absorbant le 83,4 % du quota. Le crédit de la Confédération s'est augmenté de 30,1 millions de francs, se montant à 793,1 millions de francs suisses.

Pour le premier semestre 1954, la Suisse a enregistré dans le trafic des paiements avec les pays de l'U. E. P. un excédent de 79,5 millions de francs, sans compter 41 millions qui lui ont été versés à titre d'intérêts sur ses avoirs.

En 1953, pour la même période, l'excédent avait été de 311,3 millions de francs.

Le régime transitoire des finances fédérales pour la période 1955-58 a été accepté par le Conseil national dans sa session de juin. Le Conseil fédéral a fixé au 24 octobre prochain la votation populaire sur ce régime transitoire.

Durant le premier semestre 1954, les recettes fiscales totales de la Confédération ont atteint 1 milliard 76,3 millions de francs contre 825,6 millions pour le premier semestre 1953. A elles seules les recettes des douanes ont augmenté d'une année à l'autre de 246 à 274 millions de francs.

Le statut monétaire. — A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque nationale suisse du 23 décembre 1953, le Conseil fédéral a pris une série d'arrêtés en date du 29 juin 1954 concernant le statut monétaire.

Le premier de ces arrêtés confirme le cours légal des billets de banque. En conséquence chacun est tenu d'accepter les billets de banque en paiement, sans limitation de somme. D'autre part la Banque nationale suisse est relevée de l'obligation de rembourser ces billets en monnaie ou en lingots d'or.

Un autre arrêté concerne la valeur nominale des billets de banque, autorisant la Banque nationale suisse à émettre des coupures de 5.—, 10.—, 20.—, 50.—, 100.—, 500.— et 1.000.— Fr. Les coupures de Fr. 10.—, qui n'existent pas actuellement, ne seront pas émises pour le moment.

Enfin un troisième arrêté traite du contrôle des billets de banque.

Erratum. — Dans notre dernière chronique du mois de juin, nous avons signalé que l'emprunt des Forces motrices de la Maggia et celles des Forces motrices de Zervreila avaient été émis au taux de $2 \frac{1}{4}$ alors qu'il s'agit en réalité de $2 \frac{3}{4}$ %.

Depuis lors il s'est avéré que l'emprunt de 40 millions des forces motrices de Zervreila au prix de 101 % n'a rencontré qu'un accueil très réservé de la part du public de placements, puisque celui-ci, sur la partie qui lui était offerte, n'a souscrit que le 45 % environ.

En revanche plein succès était enregistré pour deux emprunts lancés sur le marché suisse par l'International Standard Electric Corporation, l'un de 15 millions de francs à $3 \frac{1}{2}$ % au prix de 100 % net, à six ans, l'autre de 60 millions de francs, à 4 %, au prix de 99 % net, à seize ans.

Grèves. — On constate depuis un certain temps quelques signes d'agitation sociale. C'est ainsi, en particulier, que l'on enregistre deux grèves, l'une des ouvriers de l'Usine de Chippis de l'Aluminium Industrie SA, l'autre des ferblantiers de Genève. Dans cette même ville, une grève qui aurait affecté les trams et les bateaux-mouches a pu être évitée au dernier moment.

MARCHÉ DES CAPITAUX

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s....	16 août 31,50	16 juil. 31	15 août 39
Cours billet 100 fr. fr.	16 août 1,12	16 juil. 1,18	15 août 1,06
Ind. gén. actions	juillet 368,3	juin 358,0	juillet 324,2
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1er trim. 54	4e trim. 53	1er trim. 128
Ind. prix de gros (1939 = 100).	juillet 214,3	juin 214,9	juillet 212,8
Cout de la vie (1939 = 100).	juillet 171,0	juin 170,5	juillet 169,5
Ind. salaires hor. réels (1949 = 100)	1er trim. 54	4e trim. 53	1er trim. 114,9
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	juin 1,9	mai 1,8	juin 1,8
Voyageurs (millions)	juin 16,8	mai 16,7	juin 16,0
Ind. import. (1938 = 100)	juillet 188	juin 185	juillet 171
Ind. export. (1938 = 100)	juillet 199	juin 182	juillet 203

SITUATION SOCIALE

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

Commerce extérieur français et suisse
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953	121.516.713	117.254.909	— 4.261.804	422.557	430.384	+ 7.827
Janvier 1954	135.202.104	120.174.337	— 15.127.767	418.527	361.172	— 57.355
Février 1954	127.909.932	130.606.956	+ 2.697.024	385.143	390.478	+ 5.335
Mars 1954	128.385.912	122.528.845	— 5.857.067	494.169	461.845	— 32.324
Avril 1954	137.074.490	127.373.149	— 9.701.341	438.576	410.039	— 28.537
Mai 1954	133.769.100	125.518.765	— 8.250.335	475.376	419.018	— 56.358
Juin 1954	132.447.856	125.622.710	— 6.825.146	469.527	416.531	— 52.996

Commerce franco-suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE MÉTROPOLITaine (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exporta-tions de Suisse	Importa-tions en Suisse	Balance commerciale française	Exporta-tions de Suisse	Importa-tions en Suisse	Balance commerciale française	Exporta-tions de Suisse	Importa-tions en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953.	30.960	47.102	+ 16.142	4.140	2.160	— 1.980	35.100	49.261	+ 14.161
Janvier 1954	29.068	55.368	+ 26.290	3.806	2.253	— 1.553	32.874	57.611	+ 24.737
Février 1954	32.728	51.576	+ 18.848	3.193	1.399	— 1.794	35.921	52.975	+ 17.054
Mars 1954	43.238	60.530	+ 17.292	4.229	2.019	— 2.210	47.467	62.549	+ 15.082
Avril 1954	28.124	52.771	+ 24.647	4.786	2.577	— 2.209	32.910	55.348	+ 22.438
Mai 1954	27.174	55.273	+ 28.137	4.199	2.242	— 1.957	31.335	57.615	+ 26.180
Juin 1954	27.102	59.402	+ 32.300	4.241	1.795	— 2.446	31.343	61.197	+ 29.854

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Genève	18 août au 10 septembre 1954	Exposition montres et bijoux.
Besançon	2 au 12 septembre 1954	Salon national de l'horlogerie.
Strasbourg	4 au 19 septembre 1954	Foire internationale de Strasbourg.
Zurich	6 au 13 septembre 1954	Exposition de matériel de bureau.
Lausanne	11 au 26 septembre 1954	Comptoir suisse.
Paris	12 au 19 septembre 1954	Semaine internationale du cuir.
Lucerne	16 septembre au 11 octobre 1954	Exposition suisse pour l'agriculture et l'économie forestière.
Marseille	18 septembre au 4 octobre 1954	Foire internationale de Marseille.
Paris	1er au 17 octobre 1954	Salon nautique international.
Oran	2 au 17 octobre 1954	Foire d'Oran.
Paris	7 au 17 octobre 1954	Salon international de l'automobile.
Saint-Gall	7 au 17 octobre 1954	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Paris	13 au 24 octobre 1954	Salon des industries et du commerce de bureau.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon international de l'emballage.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon international du matériel d'embouteillage.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon de l'équipement, des industries agricoles et de l'alimentation.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon international de l'équipement laitier.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon de l'équipement des industries de l'habillement.
Paris	3 au 21 novembre 1954	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Paris	5 au 15 novembre 1954	Salon technique de l'équipement hôtelier.
Paris	3 au 12 décembre 1954	Salon de la chimie et des matières plastiques.
Bâle	16 au 26 avril 1955	Foire suisse d'échantillons.

Cette Revue est réalisée sur les presses de

L'IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
Place Poulet-Malassis — Alençon (Orne)